

BONNE GOUVERNANCE : LA MARCHE EN AVANT



**Secrétaire général
de la Haute Autorité
pour la transparence
de la vie publique en France
(HATVP).**
www.hatvp.fr

Le président de la Banque africaine de développement (BAD), Akinwumi Adesina, a rappelé, lors des assemblées générales de l'institution en mai dernier à Lusaka (Zambie), que la corruption coûte chaque année près de 150 milliards de dollars aux pays du continent. Pour le Fonds monétaire international (FMI), la bonne gouvernance est la principale « clé de la réussite économique » en Afrique. Elle constitue également un critère important pour la mise en place des programmes de développement depuis les accords de Cotonou du 23 juin 2000 entre l'Union européenne et les États d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP).

Dans ce contexte, plusieurs pays africains ont récemment entrepris des réformes de leur système politique dans le sens d'une plus grande transparence. De nombreuses instances chargées de lutter contre la corruption ont par exemple été créées. C'est le cas en Côte d'Ivoire, où le président de la République, Alassane Ouattara, a confié à la Haute Autorité pour la bonne gouvernance (HABG) des prérogatives et des moyens dont peu d'entités en Europe se trouvent dotées. Il ne s'agit pas d'une simple mise en conformité avec les attentes des bailleurs internationaux, mais bien d'un changement de fond.

Toutefois, pour que ces initiatives conduisent rapidement à des améliorations concrètes, les États

africains doivent pouvoir compter, s'ils le souhaitent, sur l'engagement de leurs partenaires. Cela passe naturellement par des programmes de l'ampleur de la Millennium Challenge Corporation, fonds de développement américain doté de 5 milliards de dollars, mais aussi, plus généralement, par le partage d'expérience et d'expertise technique. Cet accompagnement est parfois nécessaire en amont, lorsqu'il s'agit d'aider à la rédaction de la législation *ad hoc*. À cet égard, le travail mené par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en Tunisie, par exemple, commence déjà à porter ses fruits.

En aval, la coopération entre institutions aide à parfaire la mise en œuvre des dispositifs adoptés par les gouvernements. Sur le plan multilatéral, on peut citer le réseau

des institutions nationales de lutte contre la corruption établi en 2010 par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao). Des échanges bilatéraux, comme ceux qui ont lieu entre la HABG ivoirienne et la HATVP française (Haute Autorité pour la transparence de la vie publique), permettent en outre de mener dans la durée des projets spécifiques, comme l'amélioration des modalités par lesquelles les responsables publics déclarent leur patrimoine.

Au-delà, la participation des pays africains aux initiatives internationales doit être saluée. Le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) en est un exemple. Lancé en 2011 par huit membres fondateurs (Afrique du Sud, Brésil, États-Unis, Indonésie, Mexique, Norvège, Philippines et Royaume-Uni), il promeut la transparence de l'action publique et apparaît donc comme un moyen pour approfondir les réformes en cours. Si l'Afrique du Sud a été précurseur, seuls huit autres États du continent en sont actuellement membres.

Parmi ces derniers, la Côte d'Ivoire est le premier pays francophone d'Afrique subsaharienne à avoir rejoint cette initiative en 2015. Il faut souhaiter que la tenue à Paris du sommet annuel du PGO en décembre 2016 génère un vaste mouvement d'adhésion. □

**150
milliards
de dollars :
le coût estimé
de la corruption
pour le
continent,
selon la Banque
africaine de
développement.**